République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-129-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

N° 129/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

Election du Président de la Régie Assainissement Loue Lison

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	75
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET, Sarah FAIVRE, Martine LANDRY
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération de la Communauté de communes du 05/11/2024 portant création de la Régie Assainissement Loue Lison (RALL) ;

Considérant les dispositions réglementaires du CGCT relatives à l'organisation et au fonctionnement des régies et notamment les Articles R2221-3 et R2221-9 ;

Vu l'article 7.4 des statuts de la RALL ;

Considérant l'élection de Monsieur Christophe Garnier, Vice-Président en charge de l'assainissement à la Communauté de communes Loue Lison, lors du conseil d'exploitation, réunit le 07 septembre 2026,

Après en avoir délibéré et considérant l'unanimité des voix exprimées, Monsieur Christophe Garnier est élu Président du Conseil d'exploitation.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président